

29

41) Autorisation d'inscrire au "Dépense" par Autorisation Spéciale, à l'article 210 "Acquisition de terrains" une somme de 25.000.000. de frs.CFA.

Le Maire : je vous demande, Messieurs, l'inscription au budget de 1965, par autorisation spéciale :

- au Dépense : à l'article 210 "Acquisition de terrains" frs.CFA.  
 d'une somme de ..... 25.000.000. -  
 provenant d'un emprunt avec la Caisse des Dépôts et Con-  
 signations, et
- au Recettes au chapitre 1664-7 "emprunts pour acqui-  
 sition de terrains" d'un crédit de pareille somme.

Adopté à l'unanimité.

Approuvé

H. Bessis le 8 Avril 1965

P. Le Tafel absent, en mission

Le Secrétaire Général  
signé : J. Cluchier